

# AVIS D'IMPÔT 2018

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. NOGARO  
2 AV DU DOCTEUR COUECOU  
32110 NOGARO

eco' pli 86 POITIERS PIC 20.09.18 CI0202



1223014220 0004

M LAGOUANELLE JACQUES  
AU RUISSEAU  
32150 MARGUESTAU

1223014220 0004

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 87 035 628 299  
Référence de l'avis : 18 32 4077398 57

Numéro de propriétaire : 236 L00028C

Débiteur(s) légal(aux) :  
- PROPRIETAIRE 0251 MBJTK6  
M LAGOUANELLE JACQUES

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 10/08/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

460,00 €

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.  
VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE  
EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signalant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M LAGOUANELLE JACQUES  
AU RUISSEAU  
32150 MARGUESTAU

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZZ0050021832407739857TIP  
DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES  
18 32 4077398 57 C 221 2018 32026 15/10/2018 Montant : 460,00 €

DATE et LIEU

SIGNATURE

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

FR76 1780 7000 1901 9194 1360 627  
M LAGOUANELLE JACQU

183240773981 M

LAGOUANEL 17807000190191941360627

001110000122 48221318324077398570320260997906 46000

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :  
 TRES. NOGARO  
 2 AV DU DOCTEUR COUECOU 32110 NOGARO  
 Tél : 05 62 09 01 10
  - Sur le montant de votre impôt :  
 SIP CONDOM SAID CONDOM 2 RUE ANATOLE FRANCE  
 32100 CONDOM  
 Tél : 05 62 68 31 85

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 320 GERS

Commune : 236 MARGUESTAU

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		14,45%	%	7,84%	33,85%	0,205%	12,00%	0,177%	
Adresse		5022 AU RUISSEAU							
Base ①		623		623	623	623	623	623	
Cotisation		90		49	211	1	75	1	427
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
	2017 2018	90		49	211	1	75	1	427
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		58,99%	%	29,12%	109,30%	0,758%	19,20%	0,64%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		15		15			18	15	
Cotisations									
	2017 2018	9		4			3	0	16
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 4 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				17
					Dégrevement « Habitation principale »				
					Dégrevement JA « État »				
					Dégrevement JA « Collectivité »				
Références administratives : 320 51 021 026 236 236 F N					<b>Montant de votre impôt :</b>				<b>460</b>